



DATE DE PUBLICATION : 22 SEPTEMBRE 2025

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
LE DIRECTEUR RÉGIONAL

**Délégation de signature donnée par le directeur régional de l'Île-de-France
au directeur départemental du Val d'Oise et son adjoint**

Vu la délégation de signature donnée par Monsieur Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Économie et du Réseau, au Directeur régional de l'Île-de-France, Monsieur Alain GERBIER, le 14 octobre 2024 ;

Délégation permanente est donnée à Monsieur Nicolas PELIGRY, directeur départemental du Val d'Oise (Succursale de Cergy-Pontoise) et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Monsieur Stéphane SCHATTEMAN, adjoint au directeur départemental du Val d'Oise, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Cergy-Pontoise et des bureaux d'accueil et d'information d'Argenteuil et Beaumont sur Oise qui lui sont rattachés.

Monsieur Nicolas PELIGRY reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Cergy-Pontoise, à l'exception des groupes relevant de la délégation du Pôle de compétence.

Monsieur Stéphane SCHATTEMAN reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Cergy-Pontoise, à l'exception des groupes relevant de la délégation du Pôle de compétence.

Monsieur Nicolas PELIGRY peut subdéléguer sa signature aux responsables de service de la succursale de Cergy-Pontoise et à leurs adjoints.

Fait à Paris-La Défense, le 22 septembre 2025

Alain GERBIER